

„ leur ont été donnés, de ne rien innover jusqu'au ré-
 „ glement des Limites, qui doit être fait par les
 „ Commissaires; ordres que Monsieur de la Jonquière,
 „ ne pouvoit pas avoir reçûs lorsqu'il a fait passer
 „ le détachement à Chipoudi (a).

„ Que tout cela ne doit que faire sentir davan-
 „ tage la nécessité de procéder au travail des
 „ Commissaires pour le Règlement des Limites
 „ des possessions des deux Couronnes en Améri-
 „ que, & que le Roi a ordonné de renouveler ses
 „ instances à ce sujet auprès du Roi de la Gran-
 „ de-Bretagne; Que Sa Majesté y insiste avec
 „ d'autant plus d'empressement, que ce travail a
 „ pour but d'entretenir la bonne intelligence si
 „ heureusement rétablie entre les deux Couron-
 „ nes”, &c.

Mars
1750.

Dans cette pièce, les François font encore une
 fois l'aveu formel, *que toute la Peninsule appartient*
à l'Acadie. Aujourd'hui le Systéme est changé,
Tempora mutantur, disent-ils, nous faisons plier
 les Limites de nôtre Territoire selon les circon-
 stances de nos affaires.

En Angleterre cependant, l'on se tranquillisa
 sur leurs assurances. On supposa que les ordres
 que Monsieur la Jonquière devoit avoir déjà re-
 çûs de ne point faire d'innovation, auroient mis
 fin à ses projets: on ne les croyoit pas les projets
 de sa Cour.

Juin
1750.

Cette tranquillité ne dura pas longtems. Au
 mois de Juin Milord A. reçût de Londres une Ré-
 lation de quelques nouvelles hostilités de Monsieur
 de la Jonquière dans la Nouvelle-Ecosse, & cet
 Am-

(a) De sorte que Mr. Jonquière a innové en faisant
 passer ce Détachement à Chipoudi selon l'aveu des Mi-
 nistres mêmes de France.